

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

**REUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21/02/22  
PROCES-VERBAL**

Le vingt et un février deux mille vingt-deux, à dix-sept heures, le Bureau Communautaire dûment convoqué le quatorze février deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

**Nombre de membres en exercice : 18**

**Nombre de présents ou représentés : 17** du point n° 1 au point n° 7

**Nombre de votants : 17** du point n° 1 au point n° 7

**Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND**

**Présents :** ARLAUD Véronique, ARMAND Florent, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, GAY Robert, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre, TENOUX Gérard, TROCCHI Jean-Marie.

**Absent excusé :** D'HEILLY Alain.

**Ordre du jour :**

- Lancement d'une consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration, la passation et le suivi d'un contrat de concession concernant la conception, l'aménagement et la gestion du centre aquatique
- Lancement d'un marché de travaux pour la requalification de l'accueil du site de Chabre
- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de l'aire d'accueil des gnes du voyage
- Attribution du marché de conteneurs pour la collecte des déchets
- Avenant au marché de maîtrise d'œuvre des travaux de l'ISDND de Sorbiers
- Avenant n°1 au lot n°1 du marché d'entretien et de balisage des sentiers de randonnée
- Convention avec la commune de Sisteron pour la maintenance de la vidéo-protection du parc d'activités du Val de Durance

**1. Lancement d'une consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration, la passation et le suivi d'un contrat de concession concernant la conception, l'aménagement et la gestion du centre aquatique**

*Votants : 17 – Suffrages exprimés : 17 (17 pour)*

Par délibération n° 316.17 du 19 décembre 2017, le conseil communautaire a défini d'intérêt communautaire l'étude, l'aménagement, la gestion, l'entretien et l'animation d'un centre aquatique.

Après plusieurs phases d'études et sur proposition du Comité de Pilotage dédié, lors de sa réunion du 6 décembre 2021, le Bureau a donné un avis favorable de principe à la conception, réalisation et gestion du projet de centre aquatique intercommunal au travers d'un contrat de concession.

Afin d'accompagner la CCSB dans l'élaboration et le suivi du contrat de concession, il est proposé de lancer une consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage composé de 2 lots : un lot d'assistance juridique (évalué à 15.000 € HT) et un lot d'assistance technique et financière (évalué à 50.000 € HT).

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire approuve le lancement d'un marché à procédure adaptée d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration, la passation et le suivi d'un contrat de concession concernant la conception, l'aménagement et la gestion du centre aquatique.

## **2. Lancement d'un marché de travaux pour la requalification de l'accueil du site de Chabre**

*Votants : 17 – Suffrages exprimés : 17 (17 pour)*

Le projet de stratégie de développement touristique de la CCSB met en avant la nécessité de qualifier les sites et équipements communautaires dans une logique de montée en gamme et d'une meilleure valorisation de l'accueil des utilisateurs et des touristes.

Le site de vol libre de Chabre est connu internationalement et structure l'activité de vol libre dans les Hautes-Alpes, avec l'organisation de plusieurs compétitions chaque année. Situé en grande partie en forêt domaniale, le site a connu une opération de travaux entre 2017 et 2019 qui a consisté à créer et rénover des aires de décollage.

Lors de la réunion du Bureau du 6 mai 2021, a été présenté le travail de candidature de l'Espace Valléen avec le dépôt d'une demande de subvention pour l'opération « Requalification de l'accueil du site de vol libre de Chabre » dont le coût est estimé à 72 000 € HT.

L'Etat, à travers le FNADT, et le Département des Hautes-Alpes subventionnent cette opération à hauteur de 80 %.

Après validation de la part de l'ONF, les travaux prévus consistent à :

- valoriser l'aire de décollage sud en créant une plateforme d'observation et en requalifiant le talus pour éviter le ruissellement sur la piste synthétique et son érosion ;
- reprendre le chemin d'accès touché par l'érosion des eaux de ruissellement ;
- traiter l'aire d'atterrissage sud pour gagner en sécurité sur l'approche et empêcher l'intrusion de tous véhicules sur l'espace.

Afin de mettre en œuvre ce projet, il est proposé de lancer une consultation par procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire approuve le lancement de la consultation pour le marché de travaux de requalification de l'accueil du site de Chabre.

## **3. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage**

*Votants : 17 – Suffrages exprimés : 17 (17 pour)*

En application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, la Communauté de Communes du Sisteronais-Buech dispose, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, de la compétence obligatoire « Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ».

Après la fermeture de l'aire d'accueil des gens du voyage du Soleilhet par arrêté du président de la CCSB en date du 17 mars 2020, un groupement de maîtrise d'œuvre « MG Concept/ Garcin&Coromp / L'atelier le Verre d'Eau » a été recruté pour étudier le projet de réhabilitation de l'aire d'accueil des

gens du voyage. Le montant de ce marché était indexé à hauteur de 7,15 % sur le coût des travaux initialement défini à prix provisoire pour 450.000 € HT.

A la suite de la première phase d'études menée par le maître d'œuvre dans le cadre de la réalisation de l'avant-projet définitif, il s'est avéré qu'il était impossible d'utiliser l'ensemble des réseaux secs, comme prévu initialement, en raison de leur vétusté. L'aménagement de nouveaux réseaux nécessitait également la reprise des enrobés sur l'intégralité de l'aire. Le montant des travaux résultant de l'avant-projet définitif s'élève dorénavant à 1.050.281 €.

Par conséquent, le montant du marché de maîtrise d'œuvre, indexé sur le montant des travaux, aurait dû passer de 32.175 € HT à 75.095 € HT, ce qui représentait une modification du contrat dépassant le seuil de 50 % maximum imposé par l'article R.2194-3 du Code de la Commande Publique.

C'est pourquoi, par délibération n° 02.22 du 10 janvier 2022, le bureau a décidé de résilier le marché de maîtrise d'œuvre et de relancer une consultation sous la forme d'un marché à procédure adaptée pour les missions restant à réaliser (de la phase projet, à la passation et au suivi des travaux).

La nouvelle consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée le 18 janvier 2022.

Une seule offre a été déposée par le groupement « MG Concept/ Garcin&Coromp » pour un montant de 62.475 € HT, soit 5,95 % du montant estimé pour les travaux.

Le vice-président délégué à la commande publique et le vice-président délégué aux travaux qui se sont réunis le 10 février 2022 considèrent que cette offre est acceptable au regard des critères définis dans le règlement de consultation.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage au groupement « MG Concept/ Garcin&Coromp », et autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du marché.

#### **4. Attribution du marché de conteneurs pour la collecte des déchets**

*Votants : 17 – Suffrages exprimés : 17 (17 pour)*

Par délibération n° 33.21 du 6 décembre 2021, le bureau a approuvé le lancement d'un marché à procédure adaptée sous la forme d'un accord cadre pour la fourniture de conteneurs et de colonnes à déchets, d'une durée de 3 ans.

La consultation a été lancée le 21 décembre 2021 avec 2 lots :

- lot n° 1 : acquisition de colonnes aériennes, avec un minimum de 40 colonnes et un maximum de 100 colonnes sur la durée totale du marché ;
- lot n° 2 : acquisition de conteneurs « 4 roues », avec un minimum de 60 conteneurs et un maximum de 500 conteneurs sur la durée totale du marché.

5 offres ont été reçues pour le lot n° 1 (Collectal, ASTECH, TLTP, UTPM Environnement, COMPOECO) et 3 offres pour le lot n° 2 (ESE France, SULO France, Collectal).

En application des critères énoncés dans le règlement de consultation (prix : 60% et valeur technique : 40%), l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot n°1 a été déposée par l'entreprise ASTECH pour un montant minimum de 79 392,00 € HT et un montant maximum de 118 087,20 € HT.

En ce qui concerne le lot n°2, l'offre économiquement la plus avantageuse a été déposée par l'entreprise SULO France pour un montant minimum de 7 912,80 € HT et un montant maximum de 65 940,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire décide :

- d'attribuer le marché de fourniture des conteneurs et colonnes à déchets à la société ASTECH pour le lot n° 1 et à SULO pour le lot n° 2 ;
- d'autoriser le président à signer les documents relatifs à ce marché.

### **5. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre des travaux de l'ISDND de Sorbiers**

*Votants : 17 – Suffrages exprimés : 17 (17 pour)*

Par délibération n° 268-19 du 17 décembre 2019, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réaménagement de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Sorbiers.

La consultation a été lancée le 24 juin 2020 et, après analyse des offres, le marché a été attribué à ANTEA France.

Le marché était conclu pour une durée de 18 mois à compter de la date de notification intervenue le 22 septembre 2020. Il arrivera donc à son terme le 22 mars 2022.

Par délibération n° 111-21 du 13 septembre 2021, le conseil communautaire a approuvé le lancement du marché de travaux pour le réaménagement final de l'ISDND de Sorbiers. La consultation a été lancée le 8 octobre 2021.

Après l'analyse des offres, le maître d'œuvre a procédé à une demande de pièces et éléments complémentaires. Au vu des éléments de réponse obtenus, le marché de travaux devrait être attribué au plus tard en avril 2022.

Pour tenir compte du délai d'exécution des travaux (9 mois) et de la durée d'affermissement des tranches optionnelles liées à l'installation éventuelle d'une torchère, il est nécessaire de prolonger de 15 mois la durée du marché de maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- approuve la prolongation du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de l'ISDND de Sorbiers jusqu'au 22 juin 2023 ;
- autorise le président à signer l'avenant correspondant.

### **6. Avenant n°1 au lot n°1 du marché d'entretien et de balisage des sentiers de randonnée**

*Votants : 17 – Suffrages exprimés : 17 (17 pour)*

Par délibération n°11.21 du 4 février 2021, le conseil communautaire a approuvé le lancement du marché d'entretien et de balisage des sentiers de randonnée, sur la base d'un accord cadre à bons de commande, pour une durée d'un an, renouvelable une fois un an. Le conseil communautaire a autorisé le président à signer tous les documents nécessaires pour l'attribution du marché qui comprenait 2 lots : un lot entretien et un lot balisage.

Pour le lot 1 (entretien), le marché a été attribué par décision du président à BRIGADES NATURE LRS, ONF et SERPE avec un montant de 35 000 € HT maximum par an (70 000 € HT pour la durée totale du marché).

Le marché a été notifié en septembre 2021.

A ce jour, 31.201,42 € HT de bons de commande ont déjà été émis. L'embauche d'un nouvel agent dédié aux sentiers a accéléré la remontée des besoins d'entretien sur la partie 04 de la CCSB. Afin de pouvoir réaliser ces travaux avant le début de la saison estivale 2022, il est nécessaire d'adopter un avenant au marché correspondant au lot n° 1, pour un montant de 17 000 € HT.

La réorganisation du service randonnée qui est actuellement à l'étude pourrait permettre de reprendre en régie les missions d'entretien de sentiers et de ne pas reconduire le lot n° 1 du marché, sur la période septembre 2022-septembre 2023.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- accepte les termes de l'avenant n°1 au marché d'entretien et de balisage des sentiers de randonnée, qui prendra effet à sa date de notification ;
- autorise le président à signer l'avenant avec les différents attributaires du lot n° 1.

## **7. Convention avec la commune de Sisteron pour la maintenance de la vidéo-protection du parc d'activités du Val de Durance**

*Votants : 17 – Suffrages exprimés : 17 (17 pour)*

La commune de Sisteron est propriétaire des équipements de vidéo-surveillance de la voie publique, situés sur le Parc d'activités du Val de Durance dont l'aménagement, l'entretien et la gestion relève des compétences obligatoires de la CCSB.

L'achat et l'installation de la vidéo-surveillance sur le Parc d'activités ont donné lieu au versement d'un fonds de concours de la CCSB vers la commune (délibération du conseil communautaire n° 124.21 du 13 septembre 2021).

L'utilisation de la vidéo-surveillance relève des pouvoirs de police du Maire de Sisteron. Le dispositif a été installé pour renforcer la sécurité des habitants et des entreprises du territoire, et agir de manière préventive et dissuasive dans la lutte contre la délinquance.

L'entretien et la maintenance des équipements de vidéo-surveillance installés sur le parc d'activités du Val de Durance sont à la charge de la commune de Sisteron. Cette dernière a sollicité la CCSB pour participer aux frais de maintenance préventive et curative de l'installation.

Les coûts de maintenance préventive et curative du dispositif global représentent 485 € HT par an pour la CCSB (montant calculé en fonction du nombre de caméras installées sur le Parc d'activités, par rapport au nombre total de caméras installées sur le domaine public de la commune soit 21/79). Les coûts unitaires annuels de maintenance préventive spécifique des caméras s'élèvent à 230 € HT soit au total 4.830 € HT par an pour la CCSB. Ces montants sont révisibles selon les clauses de révision de prix mentionnées dans le marché conclu par la commune.

Il est proposé que la commune de Sisteron règle au prestataire les factures liées aux interventions curatives sur les installations du Parc d'Activité Val de Durance. Ces interventions seront prises en compte dans le calcul de la participation de la CCSB. Leur coût détaillé sera communiqué à la CCSB dans le décompte annuel.

En cas d'intervention curative sur les équipements communs à l'ensemble du système de vidéo-protection, le coût des interventions sera refacturé par la commune à la CCSB, au prorata du nombre de caméras situées sur le parc d'activités.

Le versement de la participation de la CCSB interviendra en fin d'année, sur présentation par la commune d'un titre de recettes accompagné d'un décompte détaillé de l'ensemble des interventions.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- accepte les termes de la convention relative à la participation aux frais de maintenance de l'équipement de vidéo-surveillance du parc d'activités du Val de Durance ;
- autorise le président à signer cette convention.